

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL219

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. David Habib et M. Saulignac

AVANT L'ARTICLE 2

À l'intitulé du chapitre II, substituer aux mots :

« abus sexuels »

les mots :

« violences sexuelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le chapitre II du titre I^{ER} fait référence aux « abus sexuels » sur les mineurs.

Le rapport d'information de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes relève, à juste titre, que cette rédaction ne « *semble pas adaptée, car elle ne renvoie pas suffisamment précisément aux cas qui sont ici pris en compte, à savoir le viol, l'agression sexuelle et l'atteinte sexuelle.* »

Cet amendement vise donc à remplacer le terme « abus sexuels » par celui plus adéquat de « violences sexuelles ».